

## **Voter OUI à la caisse publique : le choix de la raison** **(Editorial de La lettre de l'AMG de septembre 2014)**

**Lors d'une conférence de presse, donnée le 29 août 2014 en collaboration avec l'Association suisse des assurés (ASSUAS) et d'autres professionnels de la santé, le président de l'AMG a rappelé les principaux motifs pour lesquels l'AMG recommande de voter OUI le 28 septembre 2014 à la caisse publique d'assurance-maladie.**

### **Le lobby des assureurs rend le système actuel non perfectible**

Réserves absurdes et à effet inflationniste sur les primes, scandale de la rétrocession partielle des primes perçues en trop, exclusion des malades chroniques et sélection des bons risques, augmentation des primes toujours supérieure à l'augmentation des coûts, opacité des comptes mélangeant assurance de base et assurances complémentaires, réformes torpillées par le lobby des caisses: la concurrence des caisses (sur les primes et le service fourni) a montré ses limites et surtout développé des effets pervers (la course aux bons risques, la chasse aux mauvais). Par leur lobby, les caisses ont prouvé que le système n'était pas perfectible. Dans l'assurance de base, les caisses multiples sont condamnées: tôt ou tard, le principe d'une caisse cantonale sera retenu. Comme dans le domaine de l'assurance-vieillesse, le premier pilier de l'assurance-maladie obligatoire sera bientôt public. Le système proposé d'une institution nationale gérée par des agences cantonales et de primes fixées par canton de manière à couvrir les coûts est raisonnable. ***OUI à un système raisonnable pour mettre fin à un système accablant l'assuré et le patient !***

### **La concurrence entre caisses affaiblit la qualité des soins**

La principale menace pour la qualité des soins, c'est la disparition de l'autonomie médicale. Les considérations économiques ne passent pas avant les règles de l'art, ni avant l'éthique et la volonté du patient. Pourtant, ce sont ces considérations économiques sur lesquelles s'appuient les caisses en quête de parts de marché pour se profiler comme les seuls acteurs capables de contrôler les coûts du système de soins. A terme, le jeu actuel des caisses écrasera la médecine libérale et retirera au patient toute liberté de choix. La concurrence entre caisses ne peut que renforcer la pression tarifaire et pousser les soignants à faire passer les critères économiques avant les critères médicaux et sociaux. ***OUI, car cette concurrence détériore la qualité des soins.***

### **Garantir la liberté de choisir son médecin dans l'assurance de base**

Pour renforcer ce pouvoir sur les médecins, les caisses revendiquent la liberté de contracter, c'est-à-dire la liberté de choisir quels médecins et autres soignants elles rembourseront. De fait, seule l'assurance de base publique est compatible avec la liberté de choisir son médecin, tandis que le lobby des caisses n'a de cesse de proposer sa suppression dans l'assurance de base, ce qui permettrait l'exclusion arbitraire de certains hôpitaux, médecins et autres soignants en ne remboursant pas leurs prestations. Voter pour la caisse publique, c'est assurer que le patient pourra toujours demain choisir son médecin.

L'initiative proposée ne porte que sur l'assurance de base : les assurés auront donc toujours la liberté de conclure des assurances complémentaires avec la caisse de leur choix, tandis que la liberté de choisir sa caisse d'assurance de base disparaîtra mais celle-ci est illusoire et la concurrence entre caisses largement fictive dans la mesure où le catalogue et les tarifs des prestations sont imposés et identiques pour toutes les caisses. En revanche, demeurera pour l'assuré la liberté de prendre la franchise de son choix ou tout autre modèle alternatif

d'assurance conforme à la LAMal par ailleurs, les primes avantageuses pour les enfants jusqu'à 18 ans subsisteront : dans cette mesure, les primes seront égales pour tous, les subsides cantonaux restant un droit pour les personnes qui en remplissent les conditions en termes de revenus. ***OUI, pour garantir la liberté de choix de son médecin et des autres professionnels de la santé !***

### **Freiner l'augmentation des primes**

**La caisse publique ne freinera pas l'augmentation des coûts de la santé** (qui est inéluctable en raison du vieillissement de la population et de l'amélioration des techniques), **mais elle freinera l'augmentation des primes**, qui n'augmenteront pas plus que l'augmentation des coûts, alors que le système actuel, fondé sur la multitude de caisses et des réserves, l'amplifie. ***OUI, pour avoir des primes au juste prix !***

### **Explosion des coûts de la santé ? Déficitaire et inefficace, la caisse publique ?**

La transparence nouvelle des comptes qui résultera de la création de la caisse publique permettra enfin les réformes assurant l'avenir de l'assurance-maladie sociale et d'une médecine de qualité. Les primes étant fixées dans chaque canton de manière à couvrir les coûts, il n'y aura pas de déficit, pas davantage qu'aujourd'hui. Entre autres exemples, dans les cantons où ils existent, les établissements publics cantonaux d'assurance contre l'incendie font la preuve de leur efficacité et offrent à la population des primes avantageuses et solidaires, au juste prix. ***OUI, car la mise en oeuvre de l'article constitutionnel sera soumise au contrôle du Parlement et du peuple, l'objectif étant une assurance-maladie sociale, transparente, financée et efficace.***

### **Ni un chèque en blanc, ni un saut dans l'inconnu**

Nous votons aujourd'hui sur un cadre constitutionnel, qui fera l'objet d'une loi fédérale d'application contre laquelle un référendum pourra être lancé, au cas où le Parlement aboutirait à un résultat insatisfaisant: le cas échéant, le citoyen sera amené à se prononcer. Pour sa part, l'AMG fait confiance au Parlement pour mettre sur pied des solutions pragmatiques conformes au génie helvétique, sachant faire travailler les centres de compétences existants dans l'intérêt public: l'institution nationale de droit public fixera les règles du jeu, elle créera des agences cantonales ou intercantionales chargées de calculer et fixer les primes par canton, en fonction des coûts. Ces agences encaisseront des primes et paieront les prestations. Elles pourront confier leur gestion administrative aux organismes qui le font de la manière la plus efficace tout en gardant le contrôle de leurs activités. C'est, par exemple, sur ce modèle que l'AVS fonctionne à satisfaction avec des caisses de compensation cantonales et professionnelles: le taux de cotisation ne dépend cependant pas de la caisse à laquelle on est affilié. ***OUI, pour que la Suisse s'engage dans un processus démocratique prudent dont elle a l'habitude.***

### **Eviter le risque du statu quo**

Voter NON, c'est favoriser le statu quo qui implique une baisse continue de la qualité des soins: le 28 septembre, les Suisses ont la chance de donner une impulsion en faveur d'une caisse-maladie obligatoire transparente, équitable et solidaire. Les différents projets allant dans ce sens qui sont débattus au Parlement peinent à sortir de l'ornière : une fois l'initiative repoussée, il y a fort à parier que, par exemple, le projet de loi fédérale sur la surveillance des caisses soit largement vidé de sa substance. Le seul frein possible au statu quo est de donner à l'initiative le soutien le plus large possible. ***OUI, car le statu quo encourage l'emprise toujours plus grande des caisses sur le système de santé au détriment de la qualité des soins !***

**Pour les raisons qui précèdent**, face aux arguments souvent malhonnêtes et aux pressions formidables qu'exerce le lobby des caisses sur la population via une campagne d'un montant avoué de 5 millions de francs, **l'Association des Médecins du canton de Genève recommande de voter le 28 septembre un OUI de raison au projet de caisse publique.**

Michel Matter  
Président de l'AMG